



Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2022

Pascal GODEFROY et Sarah TOUZÉ¹

En 2022, la hausse de l'emploi public est portée essentiellement par une augmentation du nombre des contractuels (+ 2,6%). Le recrutement sous ce statut d'anciens bénéficiaires de contrats aidés reste faible. La part des agents de catégorie A continue d'augmenter, en lien avec le passage dans cette catégorie de plusieurs cadres d'emplois. La part des agents de catégorie B augmente de un point à la suite du reclassement dans cette catégorie des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants. L'emploi public baisse en Centre-Val de Loire, légèrement en Île-de-France et en Martinique, et augmente dans les autres régions.

La hausse de l'emploi public est portée par une augmentation du nombre des contractuels

En France², depuis 2016, la part des contractuels augmente au sein de la fonction publique³, et atteint 22% fin 2022 (+ 0,5 point par rapport à fin 2021) [voir Sources, avertissement et définitions]. À l'inverse, la part des fonctionnaires se réduit et s'établit à 66% (- 0,5 point par rapport à fin 2021) [Figure 1]. Par rapport à fin 2021, le nombre de contractuels a augmenté de 32 300, soit 2,6% (contre + 33 800, soit + 2,8%, entre fin 2020 et fin 2021). Depuis plusieurs années, cette hausse n'est plus principalement imputable au passage d'agents en contrats aidés vers le statut de contractuel de droit public : parmi les 40 500 bénéficiaires de contrats aidés en activité fin 2021, seuls 7 900 sont contractuels au sein du même versant fin 2022 (contre 4 700 en 2021). Le nombre de fonctionnaires se replie quant à lui de 8 800 dans l'ensemble de la fonction publique, soit une baisse de 0,2% par rapport à fin 2021.

Dans la fonction publique territoriale (FPT), le nombre de contractuels augmente de 19 800 par rapport à 2021 (contre + 16 900 en 2021), dont 6 300 liés au passage de

contrats aidés au statut de contractuel dans le même versant. Cette hausse du nombre de contractuels est principalement compensée par la baisse du nombre de fonctionnaires (- 14 200, soit - 1,0%). Dans la fonction publique de l'État (FPE), le nombre de contractuels augmente de 19 500 par rapport à 2021 (contre + 14 300 en 2021), dont seulement 370 anciens contrats aidés. Le nombre de fonctionnaires est stable. Dans la fonction publique hospitalière (FPH), le nombre de contractuels baisse de 7 000 par rapport à 2021 (contre + 2 600 en 2021), en lien avec des titularisations, avec toutefois 1 200 contrats aidés passés au statut de contractuel. Cette baisse du nombre de contractuels est en partie compensée par la hausse du nombre de fonctionnaires (+ 5 600, soit + 0,7%).

Les effectifs des « Autres catégories et statuts » (les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, les ouvriers d'État, les assistants maternels et familiaux, les collaborateurs de cabinet, les médecins et les apprentis) augmentent de 1,6% dans l'ensemble de la fonction publique (après une augmentation de 0,7% en 2021), avec des évolutions contrastées. Dans la FPT (+ 5,9%), la hausse est principalement due aux apprentis (+ 13,9%), et dans la FPH (+ 3,1%), aux médecins et aux internes (+ 2,4%). Ces effectifs baissent de 1,1% dans la FPE.

¹ SDessi-DGAFP.

² Sauf précision contraire, « France » correspond à « France hors Mayotte ».

³ Les données d'emploi de la fonction publique sont hors contrats aidés.

Figure 1 : Effectifs de la fonction publique par statut

		Au 31 décembre 2022		Évolution par rapport à 2021 (en %)	Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2021 (en %)
		Effectifs (en milliers)	Part (en %)		
Fonction publique de l'État	Fonctionnaires	1 513,3	60	-0,0	-0,2
	Contractuels	546,3	21	3,7	3,6
	Militaires	314,2	12	-0,6	-0,2
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	168,4	7	-1,1	-0,7
	Total	2 542,2	100	0,6	0,4
Fonction publique territoriale	Fonctionnaires ⁽²⁾	1 429,0	74	-1,0	0,3
	Contractuels ⁽²⁾	448,9	23	4,6	2,0
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	63,0	3	5,9	-0,4
	Total	1 940,9	100	0,5	0,6
Fonction publique hospitalière	Fonctionnaires	809,2	67	0,7	-0,2
	Contractuels	263,3	22	-2,6	3,5
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	141,4	12	3,1	1,7
	Total	1 213,9	100	0,2	0,7
Ensemble de la fonction publique	Fonctionnaires ⁽²⁾	3 751,5	66	-0,2	0,0
	Contractuels ⁽²⁾	1 258,5	22	2,6	3,0
	Militaires	314,2	6	-0,6	-0,2
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	372,8	7	1,6	0,2
	Total	5 696,9	100	0,5	0,5

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) La catégorie «Autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(2) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires sont regroupés avec les fonctionnaires, et les militaires volontaires avec les contractuels.

Lecture : Fin 2022, la part des fonctionnaires dans les effectifs de la fonction publique est de 66 %.

La proportion des agents de catégorie A augmente de un point

En 2022, la fonction publique est composée de 39 % d'agents de catégorie A (voir Sources), de 22 % d'agents de catégorie B et de 39 % d'agents de catégorie C (Figure 2). La part des agents de catégorie A a augmenté de un point par rapport à 2021 et de six points depuis 2011. La part des agents de catégorie A est plus importante dans la FPE que dans les deux autres versants : fin 2022, 56 %, contre 13 % dans la FPT et 44 % dans la FPH (y compris médecins et internes). Le poids des enseignants explique la prépondérance de la catégorie A dans la FPE. Hors enseignants, un peu moins de un agent civil de l'État sur trois relève de cette catégorie, et un peu plus de un militaire sur six.

La répartition des agents par catégorie hiérarchique au sein de la FPE est relativement stable depuis 2011. Notons cependant que la part des agents de catégorie A a augmenté, de deux points depuis 2011, tandis que celle des agents de catégorie B a diminué de deux points.

Dans la FPT, la part des agents de catégorie A est stable en 2022, à 13 %, après toutefois une augmentation de trois points entre fin 2018 et fin 2019, et une

augmentation de quatre points depuis 2011. En lien avec le reclassement en catégorie B au 1^{er} janvier 2022 des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants, la part des agents de catégorie C, qui représentent les trois quarts des agents, diminue de trois points en 2022, tandis que celle des agents de catégorie B augmente de trois points.

C'est dans la FPH que les mouvements entre catégories sont le plus perceptibles depuis onze ans. Depuis 2011, la part des agents relevant de la catégorie A a progressé de 15 points. Ce changement est en grande partie la conséquence des requalifications progressives de certains corps de catégorie B en catégorie A, notamment des infirmières à compter de 2010, des rééducateurs et manipulateurs d'électroradiologie en 2018, des assistants socio-éducatifs en 2019 et des laborantins et des préparateurs en pharmacie en 2022. Symétriquement, la part des agents de catégorie B baisse en 2022 (-3 points), après une hausse de 12 points entre 2011 et 2021, qui faisait suite au reclassement d'une partie des aides-soignants de C en B. Mécaniquement, la part des agents de catégorie C a fortement baissé entre 2011 et 2021 (-24 points). En 2022, la part des agents de catégorie C est stable, à 26 %.

Figure 2 : Répartition par catégorie hiérarchique

en %

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C		
	2011	2021	2022	2011	2021	2022	2011	2021	2022
Fonction publique de l'État	54	56	56	26	24	24	20	20	20
Agents civils	60	62	62	22	20	20	18	18	18
<i>hors enseignants⁽¹⁾</i>	27	31	32	39	35	35	34	33	33
Militaires	13	14	16	53	53	51	34	33	33
Fonction publique territoriale	9	13	13	14	12	15	77	75	72
Fonction publique hospitalière ⁽²⁾	29	40	44	21	33	30	50	26	26
Total	33	38	39	21	22	22	46	40	39

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et hors catégorie indéterminée (chaque année, pour 1 % à 2 % des agents, la catégorie n'est pas renseignée dans Siasp).

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs.

(2) L'évolution de la part de la catégorie A au sein de la FPH est liée notamment à la requalification progressive de certains corps de catégorie B en catégorie A. Lecture : En 2022, 56 % des agents de la FPE sont en catégorie A, contre 54 % en 2011.

Au sein de la catégorie A, la catégorie A+ regroupe les emplois d'encadrement supérieur et de direction⁴. Dans l'ensemble de la fonction publique, fin 2022, 100 500 agents appartiennent à la catégorie, soit 1,8 % des agents. Ils sont les plus nombreux dans la FPE : 86 % des agents de la catégorie A+ travaillent dans la FPE, où leur part dans les effectifs atteint 3,4 %. Seuls 10 % des A+ travaillent dans la FPT, où ils représentent moins de 1 % des effectifs, et 4 % dans la FPH, où ils représentent moins de 1 % des effectifs.

Depuis 2011, le nombre d'agents civils augmente moins vite en Île-de-France que sur le reste du territoire

En 2022, la France compte 74 agents civils⁵ en équivalent temps plein (ETP) pour 1000 habitants (Figure 3). Le nombre est sensiblement plus élevé dans les DOM (91 ETP pour 1000 habitants) et en Corse (83 ETP pour 1000 habitants), régions qui, du fait de leur insularité, doivent réunir sur un territoire restreint l'ensemble des services publics. En France métropolitaine, le taux d'administration civile est plus élevé en Île-de-France (81 ETP pour 1000 habitants) que dans le reste du territoire (72 ETP pour 1000 habitants). Cette plus forte concentration francilienne de l'emploi public s'explique par la spécificité de la région parisienne, qui réunit les services centraux des ministères, de nombreuses administrations, ou

encore de grands centres hospitaliers de rayonnement national. Le taux d'administration atteint 148 ETP pour 1000 habitants dans la capitale. Depuis 2011, en France métropolitaine, il a augmenté de deux points.

En France métropolitaine, entre 2011 et 2021, le nombre d'agents civils augmente dans toutes les régions (Figure 4). Entre 2021 et 2022, les évolutions sont plus contrastées. Le nombre d'agents civils baisse en Centre-Val de Loire (- 2,6 %) et en Île-de-France (- 0,5 %) et augmente dans les autres régions, le plus fortement en Corse (+ 3,2 %).

La Corse est la région métropolitaine dans laquelle le nombre d'agents civils a le plus augmenté entre 2011 et 2021 (+ 1,5 % par an en moyenne : + 2,0 % dans la FPT et + 3,0 % dans la FPH, où l'on passe de 4 500 agents civils en 2011 à 6 000 en 2021). En 2022, le nombre d'agents civils a augmenté de 3,2 %. La Corse est suivie par l'Occitanie (+ 1,0 % entre 2011 et 2021 et + 1,3 % en 2022). Entre 2011 et 2021, la hausse a été moins dynamique en Bourgogne – Franche-Comté (+ 0,2 % d'agents civils par an en moyenne), dans le Grand Est (+ 0,3 %) et en Normandie (+ 0,3 %, avec une baisse des effectifs de la FPE, passés de 93 500 en 2011 à 92 500 en 2021). Entre 2011 et 2021, le nombre d'agents civils a augmenté moins vite en Île-de-France (+ 0,3 % par an en moyenne) que sur l'ensemble du territoire métropolitain (+ 0,6 %). En 2022, les effectifs baissent de 0,5 % en Île-de-France et augmentent de 0,5 % en France métropolitaine.

4 La liste des corps et cadres d'emplois A+ est publiée dans les définitions, sur le portail de la fonction publique, dans la rubrique « Études & Statistiques ». Les militaires et le corps médical ne sont pas comptés en catégorie A+, quelles que soient les fonctions exercées. Dans cette publication, les professeurs d'université-praticiens hospitaliers appartiennent à la FPH (et pas à la FPE), où se trouve leur poste le plus rémunérateur. En conséquence, ils ne sont pas considérés comme appartenant à la catégorie des A+, les médecins de la FPH n'en faisant pas partie.

5 À des fins de comparaison entre territoires, l'indicateur est construit sans les militaires, car leur localisation géographique n'est pas renseignée dans Siasp (Système d'information sur les agents des services publics). Sur le champ France (hors Mayotte), la prise en compte des militaires fait passer de 74 à 79 le nombre d'agents en ETP pour 1000 habitants.

Figure 3 : Taux d'administration au 31 décembre 2022

en ETP pour 1 000 habitants

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique
Province	28	26	18	72
Île-de-France	41	27	14	81
dont Paris	87	34	27	148
dont autres départements d'Île-de-France	31	25	11	68
France métropolitaine	31	26	17	74
DOM (hors Mayotte)	38	36	17	91
dont Guadeloupe	40	38	19	97
dont Martinique	38	44	26	108
dont Guyane	41	27	15	84
dont La Réunion	37	35	13	85
France (hors Mayotte)	31	27	17	74

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

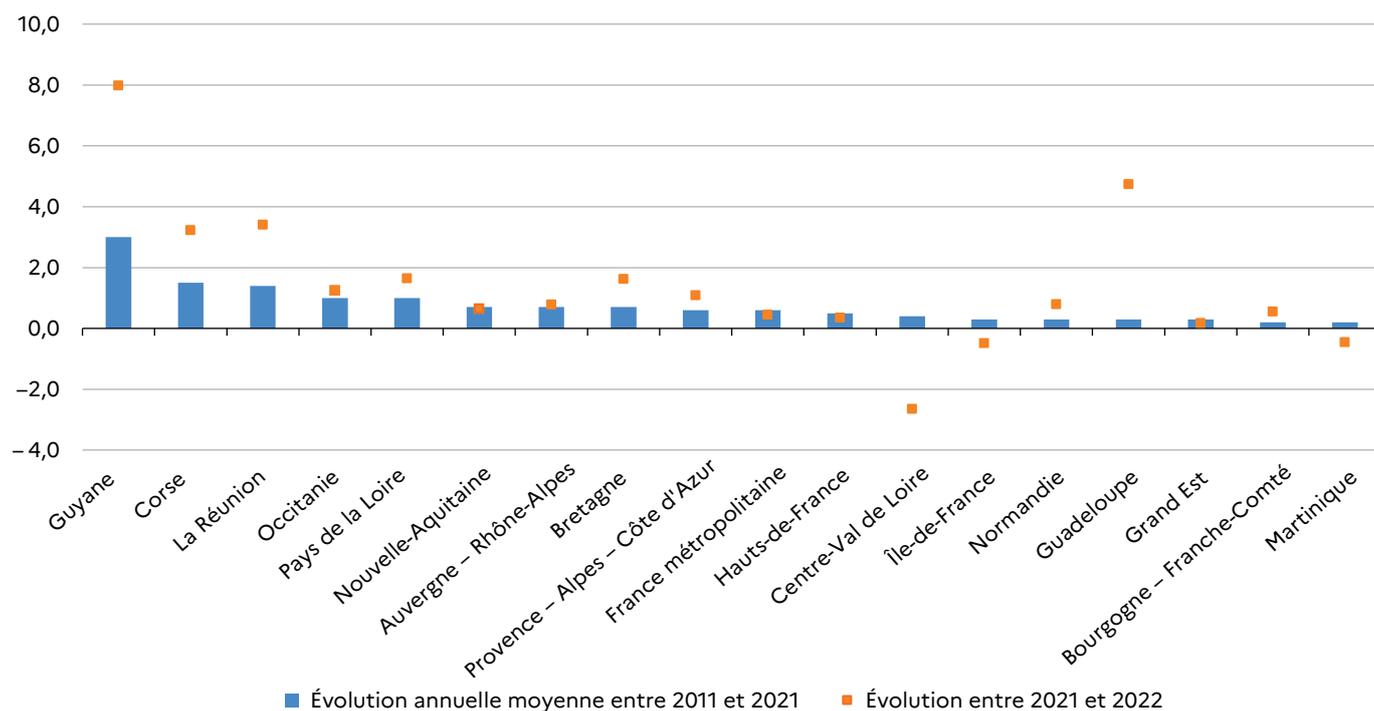
Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Note : Le taux d'administration correspond au nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalent temps plein) pour 1 000 habitants.

Lecture : En 2022, il y a 40 ETP pour 1 000 habitants au sein de la FPE en Guadeloupe.

Figure 4 : Évolution annuelle moyenne des effectifs physiques par région entre 2011 et 2021

en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, de la fonction publique, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Entre 2021 et 2022, les effectifs physiques en Guyane ont augmenté de 8,0 %. Ils ont augmenté de 3,0 % en moyenne par an entre 2011 et 2021.

En outre-mer, entre 2011 et 2021, le nombre d'agents civils a fortement augmenté en Guyane (+ 3,0% par an en moyenne; + 5,8% pour la FPH) et à La Réunion (+ 1,4% par an en moyenne; + 3,2% pour la FPH). En revanche, l'emploi public a légèrement moins augmenté qu'au niveau national en Guadeloupe (+ 0,3% par

an en moyenne) et en Martinique (+ 0,2%), l'une des seules régions françaises dont la démographie recule régulièrement. Entre 2021 et 2022, le nombre d'agents civils a augmenté en Guyane (+ 8,0%), en Guadeloupe (+ 4,7%) et à La Réunion (+ 3,4%), et a baissé en Martinique (- 0,5%).

Encadré ① : Les apprentis dans la fonction publique

Fin 2022, 30100 apprentis se forment dans la fonction publique, soit une forte hausse (+ 18,6%) par rapport à fin 2021 [Figure]. Cette hausse concerne les trois versants, mais provient essentiellement de la FPT (+ 2300 apprentis, soit + 13,9%), notamment des établissements publics locaux auxquels les centres de formation des apprentis sont rattachés. Dans la FPH, le nombre d'apprentis a quasiment doublé.

Figure : Effectifs des apprentis par type d'employeur

		2022		Évolution par rapport à 2021 (en %)
		Effectifs	Part (en %)	
Fonction publique de l'État	Ministères	6 000	67	15,4
	<i>dont Armées</i>	2 000	23	12,4
	<i>dont Intérieur</i>	1 900	21	12,8
	<i>dont ministères économiques et financiers</i>	700	8	23,5
	EPA	2 900	33	15,4
	Total	9 000	100	15,4
Fonction publique territoriale	Collectivités territoriales	13 200	71	9,5
	<i>dont communes</i>	9 400	51	9,4
	Établissements publics locaux	5 400	29	26,1
	Total	18 600	100	13,9
Fonction publique hospitalière	Total	2 600	-	98,8
Ensemble de la fonction publique		30 100	-	18,6

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, apprentis, situés en France (hors Mayotte).

Lecture : Fin 2022, 30100 apprentis se forment dans la fonction publique, soit une augmentation de 18,6 % par rapport à fin 2021.

Encadré ② : En 2022, la moitié des contractuels sont en CDD

Dans la fonction publique en 2022, la part des contractuels en contrat à durée déterminée (CDD) est relativement stable (51%, contre 52% en 2021) [Figure].

En 2022, la majorité des contractuels en CDD de la fonction publique a un contrat de courte durée : 58% ont un contrat d'une durée inférieure à un an, et seuls 12% ont un contrat de plus de trois ans. La FPE emploie davantage de contrats à durée indéterminée (CDI) [60%]. C'est dans la FPH que la durée des CDD est inférieure à celle pratiquée dans les autres versants : 72% des contractuels ont un contrat d'une durée inférieure à un an et 5% un contrat de plus de trois ans, contre respectivement 54% et 11% dans la FPE et 55% et 14% dans la FPT.

Figure : Répartition des contractuels par type de contrat et durée en 2022

en %

	Répartition CDI/CDD		Répartition des CDD par durée		
	CDI	CDD	CDD < 1 an	CDD 1 à 3 ans	CDD > 3 ans
Fonction publique de l'État	60	40	54	34	11
Fonction publique territoriale	32	68	55	30	14
Fonction publique hospitalière	54	46	72	23	5
Ensemble de la fonction publique	49	51	58	30	12

Source : Insee, enquêtes Emploi. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : France (hors Mayotte), agents de la fonction publique. Hors bénéficiaires de contrats aidés, hors assistants maternels, médecins et militaires. Dans Siasp, la catégorie « Contractuels » ne comprend pas les militaires, les médecins, les assistants maternels et les enseignants du privé non titulaires.

Lecture : Parmi les contractuels de la fonction publique, 51 % sont en CDD en 2022.

Encadré ③ : L'emploi public à Mayotte et dans les collectivités d'outre-mer

À Mayotte, la fonction publique emploie 21 000 agents au deuxième trimestre 2022, dont 12 200 travaillent dans la FPE et 8 700 exercent dans la FPT ou la FPH. Le taux d'administration est inférieur au taux moyen des autres régions françaises : 70 emplois publics pour 1 000 habitants, contre 74 en moyenne dans le reste de la France. Il est d'autant inférieur que, contrairement aux taux calculés pour les autres régions et la France hors Mayotte (voir Figure ③), il n'est pas corrigé de la quotité de travail et est donc potentiellement surévalué. Entre 2009 et 2022, les créations d'emploi ont été particulièrement importantes dans la FPE, et plus précisément dans l'enseignement et l'administration, en lien avec la jeunesse de la population et la départementalisation du territoire. Ainsi, sur les 8 100 emplois publics créés à Mayotte sur la période, 7 500 le sont dans la FPE. En revanche, le nombre d'emplois en 2022 dans les collectivités territoriales et à l'hôpital n'augmente que de 600 par rapport à 2009. La création d'emplois avait été dynamique de 2014 à 2017 avec le développement des contrats aidés, en particulier dans les communes, qui en sont les principaux employeurs. Mais depuis le premier trimestre 2017, les contrats aidés ont diminué de moitié.

En 2022, en Polynésie française, le personnel civil de l'État, y compris le personnel enseignant du primaire et du secondaire, représente 8 200 agents. Après une baisse de cet effectif entre 2020 et 2021 (passant de 8 300 à 8 100 agents), il augmente de 1,7% entre 2021 et 2022.

En 2019, en Nouvelle-Calédonie, le secteur public (hors militaires) emploie 22 400 personnes, soit un emploi sur quatre. Ces emplois sont occupés par 9 100 contractuels (+ 0,9% par an depuis 2009), 9 900 fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie (+ 1,8% par an depuis 2009) et 3 400 fonctionnaires de l'État (- 0,8% par an depuis 2009). En 2019, l'emploi dans le secteur public augmente de 0,9%, un rythme proche de celui observé sur dix ans (+ 1,0%) et supérieur à celui de l'emploi privé (+ 0,4%).

Sources, avertissement et définitions

Sources

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants.

Avertissement

Jusqu'au millésime 2021, Siasp était principalement alimenté par les fichiers mensuels de paie pour les agents relevant de la fonction publique de l'État (FPE), par le recensement des agents de l'État (RAE) pour les militaires, et par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour les agents relevant de la fonction publique territoriale (FPT), de la fonction publique hospitalière (FPH), et d'une partie de la FPE. En outre, depuis 2017, une part croissante des données de Siasp provenait des déclarations sociales nominatives (DSN), en substitution des autres sources.

En 2022, conformément au décret 2016-611 du 18 mai 2016, la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en DSN. Les employeurs ont à cette occasion pu revoir leurs systèmes d'information et de déclaration, et donc modifier potentiellement leur comportement déclaratif. Dans ce contexte de changement de sources d'information, l'Insee a engagé une refonte des traitements statistiques réalisés sur l'emploi et les rémunérations des agents de la fonction publique, et en a ajusté les concepts. Du fait de ces changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les résultats publiés en niveau dans cette publication ne sont pas totalement comparables à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Les données du millésime 2021 ont été recalculées en utilisant le même applicatif et les mêmes concepts que pour 2022 afin de présenter des évolutions annuelles les plus cohérentes et les plus homogènes possible entre les millésimes 2021 et 2022. En revanche, cette nouvelle estimation 2021 ne neutralise pas les changements déclaratifs survenus avec le passage à la DSN. Ce sont les anciens niveaux 2021 qui sont utilisés pour mesurer les évolutions entre 2020 et 2021 afin de rester à champ constant.

Le principal changement conceptuel lié à la refonte est la prise en compte de la multiactivité dans les secteurs public et privé. Dans les publications précédentes, le poste principal au 31 décembre d'un agent était déterminé parmi les postes actifs non annexes occupés au 31 décembre dans le secteur public uniquement. Pour les années 2021 et 2022, le poste principal au 31 décembre d'un agent est déterminé parmi les postes actifs non annexes occupés au 31 décembre à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

Définitions

Le périmètre de la **fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif, dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Dans cette publication, les **agents publics** sont les salariés de la fonction publique, sauf mention contraire, et hors bénéficiaires de contrats aidés, car ces derniers sont des salariés de droit privé. Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics, mais ils sont comptés avec eux dans cette publication.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme d'une subvention à l'embauche, de l'exonération de certaines cotisations sociales, d'une aide à la formation.

Un **contractuel** est un agent civil de la fonction publique qui n'est ni fonctionnaire ni bénéficiaire d'un contrat aidé, et qui ne relève pas des « Autres catégories et statuts ». Ces « Autres catégories et statuts » relèvent de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires *stricto sensu*. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissement privé sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et familiaux et les collaborateurs de cabinet dans la FPT, les médecins dans la FPH, et les apprentis dans les trois versants.

Un **fonctionnaire** est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

Les corps ou cadres d'emplois de fonctionnaires sont classés en trois **catégories statutaires** (dites aussi **catégories hiérarchiques**) selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une des catégories suivantes :

- la catégorie A pour les fonctions d'étude générale, de conception et de direction ;
- la catégorie B pour les fonctions d'application ;
- la catégorie C pour les tâches d'exécution.

Par assimilation, les corps de fonctionnaires sans classification dans les textes statutaires et les agents contractuels de droit public sont classés dans l'une de ces trois catégories.

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique, la notion de **catégorie A+** est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A. Cette notion recouvre l'ensemble des corps et cadres d'emplois culminant en « hors échelle B », recrutant par voie de promotion interne dans des corps de catégorie A, *a minima* au niveau de la licence, et dont les missions correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection. Les emplois fonctionnels qui correspondent à des postes le plus souvent à hautes responsabilités et dont le vivier d'accès est constitué des corps et cadres d'emplois culminant au moins en hors échelle B sont également inclus.

Pour en savoir plus

Aubineau Y. et Touzé S. (2024), « En 2022, l'emploi continue d'augmenter dans la fonction publique », *Insee Première n° 2003*, Insee, juillet.

Colin S. et Godefroy P. (2023), « Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2021 », *Stats Rapides n° 98*, DGAFP, juin.

Godefroy P. et Touzé S. (2024), « Évolution des effectifs de la fonction publique en 2022 », *Stats Rapides n° 109*, DGAFP, juillet.

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**

Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**

Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Stats Rapides n° 111
ISSN : 2267-6483



STATISTIQUE
P U B L I Q U E
La SDess fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.